



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 30 juin 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24 Procurations : 5 Membres excusés : Votants : 29

Date convocation : 24 juin 2022 Compte rendu affiché le : 08/07/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Xavier BERLUTEAU à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Sébastien CHAUDERON à Magali GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP

Excusées : /

Secrétaire : Nathalie CARLES-SALMON

<p>N° DEL/2022-3-6</p> <p>OBJET :</p> <p>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) :</p> <p>REPLACEMENT DES ECLAIRAGES « BOULE » IMPASSE DU CHATEAU</p> <p><i>Rapporteur :</i> M. Dominique ALM Maire-Adjoint</p>	<p>Suite à la demande de la commune du 08/12/2020 concernant le remplacement des éclairages « boule » impasse du Château, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose des ensembles (mât + lanterne) des points lumineux 924, 925, 926 et 927. - Pour les points lumineux 924, 925 et 926 : pose d'un mât de 4m de haut avec une lanterne de type TEOS de 40 watts avec un abaissement de 70% de 23h à 5h, RAL AKZO gris nobel 150 sablé - Pour le point lumineux 927 pose d'un mât de 5m de haut avec une lanterne de type CARO de 40 watts avec un abaissement de 70% de 23h à 5h, RAL AKZO gris nobel 150 sablé <p>Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 79%, soit 251€/an.</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG la part restant à la charge de la commune s'élèverait au maximum à 4 257 €, sur un montant total de coût des travaux de 9 596 €.</p> <p>Avant de planifier les travaux correspondants le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.</p>
---	---

N° DEL/2022-3-6

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver** le projet présenté,
- **De verser** une subvention d'équipement au SDEHG par le biais d'un fonds de concours pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme,

Le Maire,
Jerôme BOUTELOUP

